

Jean-Michel Dejenne : “Il existe une suspicion persistante du pouvoir politique envers les directeurs pénitentiaires”

19 déc. 2016, PAR Le Nevé Soazig

Jean-Michel Dejenne, premier secrétaire du syndicat national des directeurs pénitentiaires - D.R.

Le premier secrétaire du syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP, 45% aux élections professionnelles), Jean-Michel Dejenne, s'inquiète d'une « gestion autoritaire, voire arbitraire » de l'administration pénitentiaire dont les personnels de direction « font les frais » : en deux semaines, deux directeurs ont été limogés et ce, « sans discussions contradictoires ».

Quelle est votre réaction au limogeage de Pierre Duflot, le directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon ?

La méthode est déconcertante. Il n'y a aucun grief officiellement motivé, pas de signe avant-coureur non plus, selon les informations dont nous disposons. C'est d'autant plus indécent que Pierre Duflot est à six mois de la retraite. Nous essayons de trouver une solution qui lui permette de conserver ses fonctions. Le ministère a expliqué que Pierre Duflot était en poste depuis bientôt six ans et qu'il bougerait « *dans l'intérêt du service pour créer une nouvelle dynamique* ». Mais pourquoi lui et pas les autres qui sont aussi en poste depuis six ans ? Une chose est établie : il n'est reproché à ce directeur interrégional aucune malversation financière ni infraction pénale.

Il doit y avoir un minimum de discussions contradictoires quand on veut sanctionner quelqu'un. C'est justement quelque chose qui pêche dans l'administration pénitentiaire. Dès l'Enap, l'école nationale d'administration pénitentiaire, des gens se retrouvent non titularisés, sans raison (ou alors sibyllines) et notre syndicat intervient chaque année pour suivre ces situations.

Cette décision fait suite au limogeage, quinze jours plus tôt, du directeur de la prison de Valence, Hugues Belliard, annoncé par le garde des sceaux et ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, en séance, à l'Assemblée nationale. Quel est l'intérêt politique recherché ?

C'est une manière de montrer son autorité et sa fermeté, pour le ministre comme pour le gouvernement. Mais derrière, on occulte les vraies difficultés de nos métiers : il n'existe presque pas de gestion prévisionnelle des effectifs et la proportion de postes vacants est préoccupante (10% chez les directeurs des services pénitentiaires et 15% chez les directeurs de probation). L'an dernier, un tiers de la promotion de directeur de probation a abandonné et parmi les directeurs de services pénitentiaires, les demandes de détachement se sont multipliées. Avec de telles décisions autoritaires, voire arbitraires, le ministère insécurise la profession. Tout le monde se dit que du jour au lendemain, il pourrait faire ses valises.

Dans les deux cas, plusieurs mutineries (Valence) et une prise d'otage (Dijon) ont précédé ces décisions. N'est-ce pas un motif de sanction de la part de l'administration ?

Dans le cas de Valence, ces faits sont effectivement incriminés par l'administration. Pour Dijon par contre, nous n'en savons rien. Mais en tout état de cause, ces décisions sont excessives. Même si le directeur doit donner « le la » dans sa prison*, en termes d'atmosphère, on peut commettre une erreur. Les établissements pénitentiaires sont différents et les directeurs peuvent avoir un profil plus ou moins adapté. Un établissement pour mineurs ne pose pas les mêmes problèmes qu'une maison centrale.

Mais à nos yeux les responsabilités sont bien plus collectives de la part de l'administration. Dans le cas de Valence, il n'est pas bon d'avoir sur le même site à la fois une maison d'arrêt et une maison centrale. L'établissement a souffert d'un manque d'accompagnement les premiers mois. Les agents pénitentiaires y sont jeunes et font face à des détenus très expérimentés dans la carrière carcérale, si je puis dire. Enfin, le dialogue social avait pris une très mauvaise tournure, les syndicats de surveillants étant sur une ligne agressive plutôt que constructive. Dès après la première mutinerie en septembre, les choses étaient perceptibles et le directeur a souffert d'un manque d'appui.

Trois mutineries et un incendie en trois mois, c'est sans précédent ?

C'est très rare que les faits s'enchaînent ainsi. Mais cela s'explique par la concentration de détenus de longue peine à gestion difficile, à côté d'une maison d'arrêt classique. Le taux d'absentéisme atteint 30% chez les agents qui ne peuvent pas toujours effectuer correctement leur travail pour des raisons d'inexpérience ou d'implication insuffisante. Or le travail d'un directeur, ce n'est pas d'assurer la gestion d'un étage au quotidien en plus de ses propres tâches...

Quelle forme de management traduisent ces décisions de la part de l'administration pénitentiaire ?

Nous ne sommes que 500 directeurs de prison et 500 directeurs de probation et nous sommes l'une des administrations les plus sous-administrées de France. De plus, nous ne sommes pas dirigés par nos pairs : le directeur de l'administration et son adjoint n'ont jamais été des directeurs pénitentiaires. Quant aux sous-directeurs, ils ne le sont que très rarement et encore, seulement depuis dix ans. On confie donc cette administration à des préfets ou à des magistrats. Car il existe une suspicion persistante du pouvoir politique et de la haute administration de la Justice envers la pénitentiaire qui pourrait cacher des malversations, des abus, des excès, dans sa gestion des prisons...

Cette méfiance vient du fait que pendant longtemps, les prisons étaient dirigées par des personnels « issus du rang », qui forcément n'avaient pas un niveau d'études élevé. Mais les choses ont changé : depuis 40 ans, il y a un concours externe et les directeurs de prison doivent accéder à la catégorie A+ au premier trimestre 2017.

Propos recueillis par Soazig Le Nevé

**Les prisons ne sont pas des établissements publics mais des services déconcentrés*